



COMMISSARIAT GENERAL

N/Réf: 540/92/CG/01/ 2327/JCM/2024

AVIS DE MISE EN VENTE

L'Office Burundais des Recettes (OBR) informe le public qu'il procédera à la vente aux enchères du matériel roulant constitué des véhicules et motocyclettes se trouvant dans les provinces Bujumbura, Rumonge, Bururi, Makamba et Rutana.

Les véhicules et motocyclettes sont garés dans les lieux indiqués dans l'annexe.

1. La vente aura lieu le lundi 29 avril 2024 pour le matériel se trouvant à Bujumbura, Rumonge et Bururi, et le mardi 30 avril 2024 pour celui se trouvant à Makamba et à Rutana chaque fois à partir de 10h00, respectivement dans les enceintes du Bureau de l'OBR sis à Rumonge et à Rutana.

La visite de ces véhicules et motocyclettes pourra être effectuée tous les jours ouvrables de 8h00 à 17h00 dans leurs endroits respectifs, à partir du 18 avril 2024 ;

2. Le jour de la vente, chaque soumissionnaire se présentera muni d'une enveloppe sous pli fermée contenant la caution de soumission qui est un chèque certifié au nom de la Commission chargée de la Vente aux enchères des Biens du domaine Privé de l'Etat (CVBPE) et d'une feuille sur laquelle est inscrite le prix proposé pour chaque lot ;
3. Le soumissionnaire qui n'aura pas présenté un chèque certifié de la caution ne sera pas autorisé à participer à la vente ;
4. Le soumissionnaire doit être le propriétaire du chèque certifié. A cet effet, la Carte Nationale d'Identité (CNI) sera exigée pour vérification ;
5. Le soumissionnaire gagnant disposera d'un délai maximum de quinze jours (15) calendaires pour s'acquitter du montant restant dû, tenant compte de la caution, faute de quoi il sera déchu de plein droit et on fera appel au deuxième soumissionnaire gagnant ;
6. Ce montant sera versé ou viré sur le compte n° CC10139 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de Prélèvements sur les ventes ou par chèque certifié au nom de la CVBPE ;
7. La caution du soumissionnaire gagnant qui n'aura pas payé dans les délais ci-haut indiqués, ainsi que celle d'un soumissionnaire gagnant qui se désistera ne seront pas restituées ;

M

8. Le dédouanement est obligatoire pour tout véhicule ou moto non dédouanée ;
9. L'autorisation d'enlèvement du lot gagné sera établie après présentation des preuves de paiement du montant restant dû, en complément de la caution et des quittances des droits et taxes de la douane si nécessaire, à l'Equipe chargée de la vente aux enchères des biens du domaine privé de l'Etat, immeuble Emmaüs Pathway à Kigobe, 2^{ème} étage ;
10. Les lots de ces biens et les cautions correspondantes sont indiqués dans les tableaux en annexe ;
11. Cet avis de mise en vente peut être visité sur le site web de l'OBR www.obr.bi. Il est également affiché aux tableaux d'affichage de l'OBR aux sites Virago et Emmaüs, aux différents Bureaux l'OBR sis aux chefs-lieux des provinces Rumonge, Bururi, Makamba et Rutana.
- Pour plus d'information, appeler au 22 28 22 55 ou au numéro vert 500.

Fait à Bujumbura, le 17/04/2024

LE COMMISSAIRE GENERAL

Jean Claude MANIRAKIZA

P.O. *George Ndirakobuca MANANA, CSA*



ANNEXES

I. Province de Bujumbura.

N° Lot	Marque/Type	Plaque	N° de châssis	Localisation	Caution
2	MOTO SUZUKI		TF125-148340	ZONE GITAZA	50 000
3	MOTO SUZUKI		JS1SG12A952109188	ZONE GITAZA	50 000
4	MOTO YAMAHA DT 125		DE02X-034765	POSTE DE POLICE ZONE GITAZA	100 000
5	TOYOTA HILUX	C641AGB	JTFDE626400153320	POSTE DE POLICE ZONE GITAZA	1 000 000
6	MOTO LIFAN		LFYCM50XFA000294	POSTE DE POLICE ZONE GITAZA	50 000
7	MOTO LIFAN		LF3YCJ002BA000743	DCE MUHUTA	50 000
8	MOTO YAMAHA DT 125		DE42X-DE7974	POSTE DE POLICE ZONE GITAZA	100 000
9	MOTO LIFAN	A156APN	OXBA00070	POSTE DE POLICE BUGARAMA	50 000
10	MOTO YAMAHA DT 125		DE02X-016329	POSTE DE POLICE BUGARAMA	50 000

II. PROVINCE DE RUMONGE

N° Lot	Marque/Type	Plaque	N° de châssis	Localisation	Caution
1	KIA SORENTO	B194AGB	KNAJJC52284312516	OHP RUMONGE	1 000 000
2	MOTO SUZUKI	A395AGB	JS1G12A552105722	OHP RUMONGE	50 000
3	MOTO SUZUKI	A393AGB	JS1SG12A55210586	OHP RUMONGE	50 000
7	TOYOTA HILUX D/C	895AIT	JTFDE626X00054310	BPEAE RUMONGE	1 000 000
8	MOTO SUZUKI		JS1SG12A952107716	BPEAE RUMONGE	50 000
10	MOTO HONDA		JS1SG12A85107660	BPEAE RUMONGE	50 000
11	TOYOTA HILUX D/C		JTFDE62690011513	BRIGADE BURAMBI	1 000 000
14	MOTO SUZUKI		TF125-147154	COMMUNE RUMONGE	50 000

18	MOTO LIFAN			DPE RUMONGE	50 000
19	MOTO LIFAN		LF3YCM502CA000382	TGI RUMONGE	50 000
20	MOTO LIFAN		LF3YCM502CA000381	TGI RUMONGE	50 000
21	GREAT WALL D/C	A236AGB	LGWBC17XCC670416	LYCEE RUMONGE	1 000 000

III. PROVINCE DE BURURI

N° Lot	Marque/Type	Plaque	N° de châssis	Localisation	Caution
14	TOYOTA DYNA	B939AG B	JHGUF1176AK002201	Lycée RUBANGA	1 000 000
48	FORD RANGER D/C		MNCBSBE40AW802052	ETS KIREMBA	1 000 000
70	FORD RANGER D/C	B735AG B	MNCBSFE806W463973	HOPITAL RUTOVU	1 000 000
72	CAMION MERCEDES BENZ		9BM345003RB871639	PROJET KAJONDI	2 000 000
78	TOYOTA HILUX D/C	B628AG B	JTFDE626600152928	COMMUNE MUGAMBA	1 000 000
C43	TOYOTA HILUX S/C			ECOLE PARAMEDICA LE BURURI	1 000 000

IV. PROVINCE DE MAKAMBA

N° Lot	Marque/Type	Plaque	N° de châssis	Localisation	Caution
30	MOTO LIFAN			DCE KIBAGO	50 000
33	GREAT WALL D/C	C234AG B	LWGDSC17200670412	PROVINCE MAKAMBA	1 000 000
36	MOTO LIFAN		LF3YCM50EA000253	DPE MAKAMBA	50 000
37	TOYOTA HILUX D/C	C378AG B	JTFDE62600153244	COMMUNE MAKAMBA	1 000 000
40	MAZDA D/C	B767AI T	MN7UN3116X2W20090	BPEAE MAKAMBA	1 000 000
42	TOYOTA CAMION		OU053201N	BPEAE MAKAMBA	1 000 000
C12	TOYOTA HILUX D/C		JTFDE626700152873	COMMUNE MAKAMBA	1 000 000
C22	TOYOTA HILUX		JTFDE626200017139	HOPITAL MAKAMBA	1 000 000

C67	TOYOTA HILUX D/C			GITE ADMICOM KAYOGORO	1 000 000
-----	---------------------	--	--	-----------------------------	-----------

V. PROVINCE DE RUTANA

N° Lot	Marque/Type	Plaque	N° de châssis	Localisation	Caution	
12	TOYOTA HILUX D/C	B198AG B	JTFDE626800153031	COMMUNE GITANGA	1 000 000	
54	TOYOTA CAMION BENNE		DA110-116061	PROVINCE RUTANA	1 000 000	
57	FORD RANGER D/C	B860AI T	MNCLS32189W771971	BPEAE RUTANA	1 000 000	
58	TOYOTA L/C	A444AG B	HZJ80-0025300	BPEAE RUTANA	1 000 000	
61	CAMION IVECO		ZCFC4970002089079	BPEAE RUTANA	1 000 000	
63	NISSAN D/C		ADNCPUD22Z0045372	BDS RUTANA	1 000 000	
64	NISSAN D/C		ADNCPUD22Z0045372	BDS RUTANA	1 000 000	
68	NISSAN PATROL	C221AI T	JN1TCSYB1Z058704	BDS GIHOFI	1 000 000	
69	NISSAN D/C		ADNJ920000E018258	BDS GIHOFI	1 000 000	
C56	MOTO SUZUKI			BPEAE RUTANA	200 000	
C59	MOTO DRAGO			BPEAE RUTANA		
C60	MOTO DRAGO			BPEAE RUTANA		
C61	MOTI LIFAN			BPEAE RUTANA		
C62	MOTO SUZUKI			BPEAE RUTANA		
C63	MOTO LIFAN			BPEAE RUTANA		
C64	MOTO LIFAN			BPEAE RUTANA		
C65	MOTO LIFAN			BPEAE RUTANA		
C66	VW PASSAT			BPEAE RUTANA		500 000